

La Haute-Maurienne Agricole



GIDA de Haute
Maurienne
Bulletin
d'Information

OCTOBRE 2005, N°115



Préambule :

Voici, le bulletin de l'automne ! C'est le troisième cette année après celui de janvier et de mars. Nous aimerions pouvoir garder ce rythme voir passer à 4 bulletins par an.

L'objectif est de vous présenter les dernières nouvelles de l'activité du GIDA, le positionnement du groupement par rapport aux évènements de l'été et d'aborder les enjeux importants du moment.

Eric SADOUX - Conseiller Territorial - Chambre d'Agriculture

Le mot de la Présidente :

J'espère que la saison d'été (dans les alpages ou dans nos près de Haute Maurienne) c'est relativement "bien" passée selon **vos souhaits**:

- . pas d'attaque ou peu de prédateurs,
- . une reconnaissance de votre travail d'entretien du territoire et de l'espace à travers le pastoralisme,
- . une valorisation de vos produits (viande ovine, beaufort, produits fermiers caprins, etc...) adaptée à votre volonté de vivre sur votre territoire de Montagne,
- . une prise en compte de vos préoccupations sur "l'avenir de l'agriculture en Haute Maurienne" et le FONCIER par les administrations et les collectivités tels que: les communes (maire et conseils municipaux), le département et la région, le PNV,...
- . et surtout une volonté des agriculteurs d'être solidaires, cohérents, réactifs face aux problèmes posés par la P.A.C.

Si ce n'est pas le cas!?!?!?..... Alors Peut-être faudrait-il se regrouper, travailler ensemble pour une meilleure cohésion (nous ne représentons plus en France que 2% de la population). Pourquoi ne pas se mobiliser face aux problématiques de notre temps (l'individualisme n'est plus une option possible actuellement pour les exploitations!) . Communiquer sur notre profession est devenu indispensable à notre survie face au foncier, au tourisme, à la pression environnementale, aux centrales d'achat, au pouvoir d'achat de chaque famille, ...



Sommaire :

Voici quelques évènements ayant eu lieu cet été :

- Mot de la Présidente
- Automne 2005 :
Notification des DPU
- La démarche de progrès
- Réglementaire : le
Dossier Technique
Amiante
- Mise aux normes
- Contrat de territoire
- CR de l'Assemblée
Générale
- Pneus de tracteur
usagers
- Brèves

1- une partie des Elus de Haute Maurienne ont pris leurs responsabilités face aux attaques du loup sur leur commune avec un arrêté autorisant le tir de prédateur par des chasseurs assermentés accompagnés d'éleveurs ovins sur tous le territoire de leur commune (hors ou dans le PNV).

Cet arrêté a été "cassé" par le tribunal administratif à la demande de M. Le Préfet de la Maurienne. Les maires ont pris collectivement la décision de prendre le même avocat et de faire "Appel".

Même si nous ne sommes pas un syndicat, le GIDA de Haute-Maurienne, reste néanmoins concerné en première ligne quant à la présence de ce prédateur. Si nous ne pouvons pas organiser des manifestations, nous pouvons néanmoins, être **le relais au niveau des élus et du territoire sur les dangers et les conséquences à très court terme qu'entraînent la présence du loup**. En s'appuyant sur une résolution prise par le Syndicat du Pays de Maurienne, nous avons demandé aux 62 communes de la vallée de se positionner par rapport à ce problème. Le texte de la résolution et la liste des communes (12) ayant déjà répondu sont disponibles au GIDA et seront présentés dans le prochain bulletin.

2- une concertation **constructive** c'est mise en place aux printemps 2005 avec les élus de la Communauté de Communes de Haute Maurienne et les élus du Syndicat Intercantonal des communes de Modane réunion du 01 juin).

Nous avons ensemble décidé de ce revoir pour travailler sur l'avenir de l'agriculture en Haute Maurienne en cohésion avec une réflexion sur le foncier agricole de chaque commune et du territoire dans son ensemble.

Cela se fera en collaboration avec la Chambre d'Agriculture de la Savoie, le GIDA de Haute Maurienne, les Elus, les Agriculteurs, à travers des études, des concertations, des réflexions des mises en place de "chartes communes foncières", etc...

Alors, si l'on veut, on peut... Avec de la volonté, du temps, des hommes et des femmes qui croient à la collectivité, qui échangent, qui se motivent, qui contribuent à la pérennité de l'agriculture de Haute Montagne, qui se concertent avec leurs partenaires pour construire un avenir..... commun.

Des affiches, de même que des documents nous ont été fournis par le FDSEA et sont disponibles au

Emmanuelle COURTEZ

AUTOMNE 2005 : Notifications des DPU



Les DPU historiques arrivent dans vos boîtes aux lettres. Prenez le temps de l'automne pour vous informer et régler les formalités administratives.

Des réunions d'information ont lieu en Maurienne le 25 Octobre :

9h30 LANSLEBOURG salle de la communauté de communes

**N'ATTENDEZ PAS
L'HIVER ! ANTICIPEZ
DES CET AUTOMNE ET
CONSTITUER VOTRE
DOSSIER MAINTENANT**

Chronologie du traitement des dossiers DPU par la DDAF

A partir du 15 octobre 2005

Vous allez recevoir votre dossier DPU (formulaire de recensement des événements intervenus sur l'exploitation entre 2000 et 2006, modèles de clauses de transfert de DPU, références historiques le cas échéant).

Connaissant vos DPU historiques, vous pouvez conclure des clauses.

Dernier trimestre 2005 et premier trimestre 2006

Vous communiquez à la DDAF tous les éléments nécessaires à l'établissement de vos DPU provisoires en nombre et en valeur.

Avril 2006

A partir du 15 avril 2006, vous recevrez une situation provisoire de vos droits.

Mai 2006

Avant le 15 mai 2006, vous demanderez officiellement l'attribution de vos DPU et déposerez votre demande d'aide pour 2006.

Automne 2006

La DDAF vous notifiera vos DPU définitifs qui comprendront, le cas échéant, l'aide directe laitière et les attributions complémentaires à partir de la réserve.



Pour vous guider :

**Permanence du GIDA le
lundi matin**

**+ Formation sur 2 jours le 14
et 18 Novembre à
Lanslebourg**

GRATUIT

La démarche de progrès lait de Savoie



Aujourd'hui, les élevages sont soumis à de nombreuses exigences : cahiers des charges produits (AOC...), règles liées à la PAC, règles environnementales, etc... Comment donner du sens et une cohésion à toutes ces démarches ? Comment savoir si

vous respectez bien les réglementations en vigueur ? Les professionnels de la filière mettent en place pour cela la Démarche de Progrès. Il s'agit de réaliser un état des lieux de l'exploitation, de tous les facteurs de production et des documents. Réalisé par un

auditeur, ce diagnostic permet de situer son exploitation par rapport à ces différentes démarches et réglementations. En fonction des points forts et des points à améliorer, l'éleveur décide ensuite d'un plan de progrès.

Cette démarche est basée sur le volontariat et va être réalisée en



Réglementaire : le Dossier Technique Amiante



Information importante

Pour tout bâtiment agricole dont le permis de construire est antérieur au 1er juillet 1997 un Dossier Technique Amiante est obligatoire au 31 décembre 2005 !

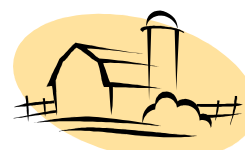
Réglementation

Tous les propriétaires d'immeubles bâtis (sauf maisons individuelles et appartements) sont soumis à la législation sur l'amiante définie par le code de

la santé publique. Ainsi tous les bâtiments agricoles dont le permis de construire est antérieur au 1er juillet 1997 sont concernés. Un dossier technique amiante (DTA) doit être réalisé. Il est mis à disposition des inspecteurs intervenant dans le cadre de la sécurité au travail (pour les salariés, les stagiaires) et des entreprises devant effectuer des travaux dans les bâtiments concernés.

Tous les bureaux de contrôle sont

susceptibles de réaliser des DTA. Certains sont plus au courant du contexte agricole et proposent des tarifs étudiés en fonction des spécificités des bâtiments agricoles.



**COORDONNEES ET
RENSEIGNEMENTS**

auprès du conseiller du GDA

Mise aux normes : il est temps d'agir !

Depuis 2003, l'opération coordonnée ARC et AFFLUENTS, permet aux exploitations de moins de 70 UGB d'être éligibles aux aides nationales du PMPOA (Programme de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole). En Maurienne, 35 exploitations éligibles n'ont pas encore bénéficié du dispositif.

Les aides sont accordées pour :

□ **Faire un bilan complet sur votre exploitation :**

De votre situation par rapport à la réglementation relative aux effluents d'élevage: Est ce que mon exploitation est « aux normes » ? Ce bilan permet aussi d'approcher le coût de la mise aux normes. Une connaissance précise de la situation de votre exploitation facilite les prises de décisions.

□ **Améliorer les pratiques agronomiques :**

Réaliser un plan d'épandage sur les surfaces de l'exploitation en fonction de la sensibilité du milieu naturel et des cultures ou prairies en place, mettre en place un carnet d'enregistrement des pratiques agronomiques

Le plan d'épandage sur votre exploitation permet d'optimiser la valorisation des fertilisants organiques. Il est aujourd'hui imposé par la réglementation pour les élevages de 50 VL et plus. Il est peut être obligatoire dans la cadre de contrats souscrits par l'exploitant. Dans ce cas, il apporte un bénéfice économique (dans le cadre d'un CAD, de certains signes de qualité produits, de la conditionnalité des aides PAC).

□ **Améliorer les installations :**

A partir d'un diagnostic environnemental de l'exploitation (dixel), un projet d'amélioration sera envisagé. Il peut concerner les volumes et/ou l'étanchéité des ouvrages de stockage des déjections, le stockage ou le traitement des eaux usées (eaux blanches, vertes, brunes...), le matériel de brassage du lisier...

Le projet d'amélioration permet à l'exploitation d'être conforme à la réglementation, d'améliorer le respect des MAE ou contrats souscrits, de sécuriser les aides PAC, et d'améliorer la qualité environnementale. Des aides spécifiques sont proposées par les financeurs, elles sont compatibles avec les aides du Plan Bâtiment.

Attention : l'Opération est limitée dans le temps !

Les arrêtés de subvention doivent être pris avant le 31 décembre 2006 par tous les financeurs. Vous disposez ensuite d'une année pour engager les travaux et de deux années supplémentaires pour les achever.

Pour optimiser l'utilisation des aides publiques (aides plan national bâtiment d'élevage, FADEGA, prêts bonifiés, aides spécifiques maîtrise des pollutions), pour obtenir les autorisations administratives et pour étudier plusieurs options techniques, surtout s'il y a simultanément projet de bâtiment et mise aux normes, il est important d'anticiper !

Contactez sans plus tarder le Service Agronomie-Environnement de la Chambre d'Agriculture, à votre disposition pour toute information préalable ou pour vous accompagner dans la réalisation d'un projet.

Fabienne RUIN au 04 79 33 83 05

Contrats de Territoire

Après de nombreuses péripéties et négociations, les actions déposées dans le cadre de deux contrats de territoire **le Contrat Territorial de Savoie et le Contrat de développement des pays de Rhône-Alpes**, devraient pouvoir commencer dès le début d'année 2006.

Plusieurs problématiques ont finalement été retenues :

Le foncier et le cadre de vie : Mettant en place à l'échelle des grands massifs une réflexion globale entre les différents partenaires (élus -agriculteurs), se doter d'outils d'analyse permettant de définir une politique territoriale, enfin renforcer la présence agricole au niveau des PLU.

L'amélioration des conditions de travail: En permettant aux responsables professionnels locaux de pouvoir bénéficier des services de remplacement à un coût plus attractif.

En communiquant sur les nouvelles technologies permettant d'enregistrer les pratiques d'élevage et en proposant une aide financière à leur acquisition.

L'agrandissement de la zone agricole de Bessans.

L'intégration paysagère des bâtiments d'élevage: à caler avec le plan bâtiment.

Le renforcement du Réseau Maurienne Agritourisme.

La communication sur la Race Tarentaise.

Une présentation détaillée vous sera faite en temps voulu afin de vous présenter les différentes possibilités offertes par le contrat.

Assemblée Générale du GIDA : le 28 Avril 2005

L'assemblée générale s'est tenue cette année sur la **commune de Bessans**. Elle a été l'occasion de présenter, à l'ensemble des adhérents, la nouvelle équipe du groupement mise en place depuis le mois de janvier, de débattre sur les futures orientations et de faire le point sur les actions menées en 2004.

Outre la traditionnelle présentation des comptes et du nombre d'adhérents, l'assemblée s'est ensuite déroulée en grandes parties : **la réforme de la PAC** (piqûre de rappel ou découverte de la conditionnalité des aides et des Droits à Paiement Unique), **les contrats de territoire** (Etat des lieux), **les projets communaux** (que ce soit une réorganisation du foncier sur la commune de Termignon, dont on a parlé lors du dernier bulletin, ou la zone agricole de Bonneval sur Arc), **les événements marquants de 2004** (avec entre autres, la sécheresse et le comice de Saint-Jean de Maurienne),...etc.

Le renouvellement du Conseil d'Administration a vu l'arrivée de **deux jeunes agriculteurs : Vincent MELQUIOT de Sollières/Sardières et de Grégory BURDIN de Termignon** (président des JA sur la Maurienne). De plus, Lionel CLAPPIER n'a pas souhaité continuer au sein du groupement. De ce fait, **Pierre-Daniel Schertenlieb** (président du Syndicat caprin) représentera dorénavant la commune de Saint-André au niveau du Conseil. Enfin, Jean-François GAUDIN s'est également retiré.

Le thème de l'assemblée portait sur **la relance des projets d'irrigation de nos prairies**, après 2 années de sécheresse, animé par M. Gérard BLONDON - Responsable agronomie de la Chambre d'Agriculture de Savoie.

La problématique de l'eau est actuellement un sujet suivi attentivement par le Conseil Général, et la Haute-Maurienne devrait faire partie des secteurs jugés prioritaires. En cas de projets collectifs, même peu avancés, n'hésitez pas à en tenir informé le GIDA afin que de faire remonter l'information.

De nombreux élus dont Mme la Conseillère Régionale, Jeanine GIPPA et Mme la Conseillère Générale, Rozenn HARS, ainsi que des responsables professionnels et nos partenaires privilégiés étaient présents.



Gérard BLONDON, Gabriel BLANC, Raymond PAUTAS, Véronique DETIENNE, Emmanuelle COURTET

Pneus usagers :



A compter de fin octobre 2005, **les pneus de tracteurs ne seront plus acceptés à la déchèterie de Haute-Maurienne.**

Nous invitons donc les habitants du **Canton de Lanslebourg** à venir déposer

dès aujourd'hui les pneus de tracteurs usagers qu'ils leurs resteraient.

Une benne est spécialement mise en place à cet effet pendant 15 jours (**c'est à dire d'aujourd'hui au 31 Octobre**)

N'hésitez pas à faire passer le message autour de vous.

Attention, lors du prochain achat, vous devrez remettre vos anciens pneus au vendeur, qui est tenu de les reprendre.



Brèves :

Des réunions d'information sur la **nouvelle identification ovine et caprine** seront organisées en à Lanslebourg le :

22 Novembre 2005

- Réglementation actuelle
- Nouvelles règles de l'identification
- Cas concret sur une exploitation

Elles seront animées par **Patricia LACARRIERE**, technicienne ovine de la Chambre d'Agriculture.

Des remarques? Des suggestions concernant ce bulletin? Des idées d'articles?

Faites-en part à **Eric SADOUX**, Conseiller de la Chambre d'Agriculture au GIDA.

Tél: 04.79.05.93.88

Nous réfléchissons à l'organisation de formations pour ce printemps.

Afin de répondre au mieux à vos besoins, nous vous invitons à téléphoner au GIDA pour nous communiquer vos idées.

Dores et déjà, des pistes concernent **le semis direct et/ou la gestion des pâtures.**

N'hésitez pas à faire remonter vos besoins auprès du GIDA